

Affaire suivie par :
Madame Zohra CHAKROUN

LE MAIRE

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt deux

Le vendredi 07 janvier 2022

A 9h00

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 07 janvier 2022

Maternelle Paul Doumer
30 avenue Paul Doumer
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la Commission Communale de Sécurité et D'accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur Pascal BUTIN

Brigade des Sapeurs-Pompiers
Major BRILLARD

Représentant Monsieur le Commissaire
Major BACHELET

Services Techniques
Monsieur Alain TELLIER

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 07 janvier 2022

Maternelle Paul Doumer
30 avenue Paul Doumer
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Assistaient également à la visite

Directrice de l'établissement
Madame DIDIER

L'école maternelle dispose d'un rez-de-chaussée comprenant :

- 7 classes
- 1 réfectoire avec un office de réchauffage
- 1 bibliothèque / salle vidéos
- 1 salle de repos comprenant 46 couchages
- 1 salle des maîtres
- 1 préau couvert

Le premier et le deuxième étage sont occupés par des logements de fonction dont l'accès s'effectue par une circulation commune avec l'école.

Un sous-sol comprenant :

- des caves
- 1 chaufferie au fuel
- 1 local lingerie
- 1 réserve (ancienne salle d'activités)
- 1 salle d'activités du centre de loisirs avec sorties directes sur l'extérieur de plein pied

L'établissement dispose des installations techniques suivantes :

- un équipement d'alarme de type 4 avec DM
- un éclairage de sécurité au moyen de blocs autonomes
- une chaufferie au fuel
- un chauffage électrique complémentaire par radiateur dans la salle de repos
- un chauffe bain alimenté au gaz dans la lingerie
- les logements de fonction sont alimentés en gaz de ville

Effectif du public susceptible d'être admis :

- Public : 192 personnes
- Personnel : 17 personnes

EFFECTIF TOTAL : 209 personnes

CLASSEMENT : Etablissement de **type R de 4^{ème} catégorie** assujetti à la réglementation du 25 juin 1980 modifiée.

La Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité s'est réunie ce jour afin de procéder à la visite périodique de l'établissement.

Au cours de la réunion préalable, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- registre de sécurité,
- rapport de vérification des installations électriques établi par l'organisme agréé SOCOTEC en date du 28 août 2021 avec levée des observations par les services techniques de la Ville et la société LUMAGE.
- rapport de vérification périodique des moyens de secours (alarme, extincteurs) établi par le technicien de la société IPS en date du 20 décembre 2021.
- rapport de vérification périodique des installations gaz établi par l'organisme agréé QUALICONSLT en date du 11 mars 2020 avec observations.
- fiche de maintenance de la chaufferie par la société DALKIA en date du 03 janvier 2022.

Au cours de la visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité a fait procéder aux essais suivants en situation de coupure de l'alimentation électrique de l'équipement d'alarme :

- action sur un déclencheur manuel situé dans la circulation du rez de chaussée à proximité de la salle de classe 6 et 7 entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme générale
- éclairage de sécurité au sous-sol, dans le préau, et au centre de loisirs par coupure des circuits lumière
- fonctionnement du téléphone filaire pour l'appel des services d'urgence
- contrôle de la vacuité des issues de secours de l'ensemble des classes

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 07 janvier 2022

Maternelle Paul Doumer
30 avenue Paul Doumer
93360 NEUILLY-PLAISANCE

A l'issue de la visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite des activités de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ isoler la lingerie du sous-sol en installant une porte coupe-feu munie d'un ferme porte
- 2/ interdire le stockage des armoires bois à proximité du compteur gaz
- 3/ interdire le calage des portes à fonction d'isolement, notamment au niveau de la réserve du sous-sol
- 4/ afficher les consignes concernant l'évacuation dans la salle de repos
- 5/ installer un extincteur approprié aux risques à proximité du compteur gaz
- 6/ lever les observations du rapport de vérification des installations gaz
- 7/ remplacer la batterie du BAAS du bureau de la directrice
- 8/ assurer le bon fonctionnement du bloc d'éclairage d'ambiance du préau
- 9/ installer une boîte à clefs à proximité de la chaufferie pour permettre l'accès aux services de secours
- 10/ continuer la mise à jour du registre de sécurité
- 11/ mettre en place les étiquettes mentionnant « porte-coupe feu – à maintenir fermée » sur les portes à fonction d'isolement

Et les membres de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 07 janvier 2022

Maternelle Paul Doumer
30 avenue Paul Doumer
93360 NEUILLY-PLAISANCE